



LA FCPE AU COLLÈGE JACQUES BREL

Le conseil local de la FCPE a pour missions de **représenter TOUS les parents** des élèves du collège, qu'ils soient adhérents ou non à la FCPE, d'être un **interlocuteur privilégié entre les parents et les personnels du collège** (enseignants, direction et personnels non éducatifs) et de leur **fournir une information régulière et documentée** sur la vie du collège.

LE RÔLE DES PARENTS DU CONSEIL LOCAL FCPE

Être présents au sein de toutes les instances qui régissent la vie du collège. Chacun s'investit en fonction de **ses souhaits** et de **sa disponibilité**.

Concrètement, à Jacques Brel

👑 Adhérer pour devenir uniquement un soutien financier (*cotisation déductible des impôts*).

👏👏 Participer aux CESCE* et/ou aux commissions menus.

*Comité d'Éducation à la Santé, la Citoyenneté et l'Environnement

👏👏👏 Participer aux conseils de classes de votre(vos) enfant(s).

👏👏👏👏 Participer à plusieurs conseils de classes (notre objectif étant d'avoir un représentant à chacun d'entre eux).

👏👏👏👏 Se présenter aux élections des représentants de parents d'élèves, pour assister aux conseils d'administration et/ou aux commissions éducatives et/ou aux conseils de discipline et faire partie du bureau

Plus nous sommes nombreux, plus notre voix porte !

Infos et contact : www.fcpejbrel44.fr / contact@fcpejbrel44.fr